
DÉCLARATION DE POLITIQUE SUR LA PANDÉMIE DE COVID-19

LA FTQ AUX DEVANTS L'AVENIR DU SYNDICALISME



33^e CONGRÈS DE LA FTQ | 16 AU 19 JANVIER 2023
PALAIS DES CONGRÈS | MONTRÉAL





Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Ont participé à la production de ce document :

Rédaction Colin L'Ériger, Lise Côté, Lucie Morissette

Soutien à la rédaction Jean Binet, Wilfried Cordeau, Caroline Mallette, Marc Maltais, Jessica Olivier-Nault, Myriam Zaidi

Relecture Catherine Veillette et Joelle Vescovi

Page couverture Upperkut

Mise en page Anne Brissette

**Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone et télécopieur : 514 383-8000
Sans frais : 1 877 897-0057

ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
ISBN 978-2-89639-510-1
Imprimé par le service de l'imprimerie de la FTQ





TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	TRAVAIL
4	Les inégalités au temps de la pandémie
4	Quand la pandémie accentue les pénuries
5	Un enjeu de santé et sécurité du travail
5	Le tsunami du télétravail
5	SOCIÉTÉ
5	Un système de santé sous haute pression
6	Une crise du logement exacerbée
6	Les femmes particulièrement affectées par la crise
7	Un filet social déficient
7	POLITIQUE
8	Des violations inquiétantes des droits et libertés
8	Un terreau fertile pour la radicalisation
8	Une démocratie autoritaire
9	Une commission d'enquête pour faire la lumière
9	ÉCONOMIE
9	Des profits excessifs à mieux redistribuer
9	Des secteurs à démondialiser
10	L'inflation élevée est de retour
11	La propriété intellectuelle contre le bien commun
12	CONCLUSION





INTRODUCTION

Le 13 mars 2020, la vie des Québécois et des Québécoises a complètement basculé en raison de la maladie à coronavirus 2019, communément appelée COVID-19. Peu préparés à faire face à une pandémie d'une ampleur exceptionnelle, les gouvernements ont imposé des restrictions jamais vues dans l'histoire récente, et ce, afin d'éviter le pire. Des mesures temporaires ont été mises en place pour offrir un soutien financier minimal à la population, éviter l'effondrement de l'économie et surtout faciliter un retour à la normale. La très grande majorité des Québécois et des Québécoises ont pris acte de l'urgence d'agir, suivi les consignes sanitaires et démontré leur solidarité en s'épaulant dans ces moments difficiles. Ce sont les travailleurs et les travailleuses de la première ligne qui ont permis à la société de continuer de fonctionner, le plus souvent au détriment de leur propre santé. Face à cette crise inédite, la FTQ et ses syndicats ont déployé des efforts considérables afin que les travailleurs et les travailleuses ainsi que la population soient protégés et soutenus.

Bien que plusieurs mesures sanitaires aient été nécessaires, particulièrement au début de la pandémie, elles ont causé énormément de souffrances. Les personnes âgées se sont retrouvées isolées. Le mépris et l'indifférence à leur égard ont causé une hécatombe dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). De la maternelle à l'université, les jeunes n'ont pas pu aller à l'école. Cela n'a pas été sans conséquence sur leur motivation, leur réussite scolaire et leurs projets d'avenir. Privées de services de garde et de soutien, certaines familles ont été forcées de concilier l'inconciliable pendant plusieurs mois. Cette crise a été rude pour la santé physique et mentale des Québécois et des Québécoises. Plusieurs vivent encore avec les séquelles de la maladie. Les blessures prendront des années avant de guérir.

La pandémie a mis en lumière les failles de la société en plus d'exacerber des problèmes déjà existants. La précarité des emplois, les bas salaires, un filet social insuffisant, le manque de logements adéquats, le racisme systémique, la violence envers les femmes, le manque de ressources et de personnel dans le réseau de la santé constituaient de grandes vulnérabilités face au virus. Les inégalités se sont transformées en lignes de fracture. L'état d'urgence sanitaire est rapidement devenu un prétexte pour gouverner par décrets. Le gouvernement québécois a principalement misé sur la responsabilité des individus et a laissé de côté les solutions collectives et solidaires.

Malgré l'ampleur des problèmes révélés par la pandémie, les gouvernements n'ont montré aucun intérêt à tirer les leçons qui s'imposent. Le gouvernement québécois refuse de tenir une enquête publique, que ce soit sur ce qui s'est passé dans les CHSLD ou de manière générale sur la gestion de la pandémie. Il estime même qu'il n'aurait pas pu faire mieux. Face à l'indifférence et l'insouciance de ceux qui détiennent le pouvoir, il apparaît nécessaire de prendre quelques pas de reculs, de mieux comprendre ce qui s'est passé et d'exiger des réformes. Inévitablement, le Québec et l'humanité seront confrontés à d'autres crises, qu'elles soient de nature sanitaire, économique ou climatique. Il faut s'y préparer.

Cette déclaration de politique vise aussi à honorer la mémoire de tous ceux et toutes celles qui ont perdu la vie à cause de la COVID-19 et à souligner le courage et le sacrifice des travailleurs et des travailleuses qui ont tenu le Québec à bout de bras pendant cette crise inédite.



TRAVAIL

Les mesures sanitaires imposées durant la gestion de la pandémie ont entraîné des répercussions sans pareilles sur le monde du travail. Durant les premiers mois de confinement, des centaines de milliers d'emplois ont été perdus. Des secteurs comme la restauration, l'hébergement, l'aéronautique, la culture et le tourisme ont été contraints de suspendre leurs activités. Une grande partie de nos membres ont été envoyés en télétravail dans des conditions souvent difficiles. D'autres ont dû travailler malgré les risques pour leur santé et sécurité afin d'assurer le bon fonctionnement de l'économie et le maintien des services essentiels à la population.

LES INÉGALITÉS AU TEMPS DE LA PANDÉMIE

La pandémie a mis en évidence et creusé les inégalités sociales. Cette crise majeure de santé publique a frappé plus durement certains groupes : les personnes itinérantes, en situation de pauvreté, racisées, en situation de handicap, immunosupprimées, les personnes au statut migratoire incertain, celles souffrant de problèmes de santé mentale ainsi que les femmes et les peuples autochtones. Les personnes qui cumulent les oppressions ont été beaucoup plus affectées. La pandémie a aussi exacerbé les inégalités dans le monde du travail. Entre les syndiqués et les non-syndiqués. Entre les personnes qui travaillaient chez elles et les autres qui étaient exposées au virus à chaque quart de travail. Entre les personnes bénéficiant de bons emplois et celles reléguées à des emplois précaires avec de mauvaises conditions de travail.

Plusieurs emplois pourtant essentiels au fonctionnement de la société, comme les personnes préposées aux bénéficiaires ou celles travaillant dans la transformation alimentaire, ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Des employeurs ont accordé des hausses temporaires de salaire qui n'ont pas été pérennisées. Le gouvernement québécois a dû étendre les primes accordées aux personnes préposées aux bénéficiaires dans les résidences privées pour personnes âgées afin d'éviter un exode. Plutôt que d'améliorer les conditions de travail, le gouvernement a dénoncé la générosité des prestations fédérales et prétendu qu'elles avaient un effet négatif sur l'incitation au travail.

De manière générale, les gouvernements ont été insensibles aux besoins spécifiques de ces différents groupes de la société. Il est impératif de renégocier un nouveau contrat social fondé sur une plus grande égalité. Maintenir le statu quo serait une insulte pour tous ceux et toutes celles qui ont souffert et perdu la vie durant la pandémie.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ réaffirme auprès des gouvernements ses revendications visant à réduire les inégalités sociales et à faire du Québec une société plus juste et solidaire.

QUAND LA PANDÉMIE ACCENTUE LES PÉNURIES

La pandémie a accentué et accéléré les pénuries de main-d'œuvre causées principalement par le vieillissement de la population. Celles-ci affectent particulièrement des secteurs où les salaires sont faibles et où les conditions de travail sont pénibles. De manière générale, les employeurs privilégient comme solution à ce problème le recours à une main-d'œuvre plus vulnérable et moins en mesure de faire valoir ses droits. Pensons aux travailleurs et aux travailleuses étrangers temporaires, mais également aux enfants qui sont parfois aussi jeunes que 11 ans. Cette situation demeure franchement préoccupante. En outre, le problème du manque de places dans les services de garde à l'enfance s'est aggravé durant la pandémie, affectant ainsi de nombreuses travailleuses.

Pour le moment, la pénurie de main-d'œuvre semble avoir entraîné une légère augmentation du rapport de force des travailleurs et des travailleuses. Individuellement, ceux-ci sont en meilleure posture pour demander des augmentations salariales et peuvent plus facilement changer d'emploi. Du côté syndical, la réouverture des conventions collectives n'est pas toujours chose aisée. L'absence de limites sur la durée des conventions collectives et les restrictions au droit de grève, entre autres, ne permettent pas aux syndicats de jouer pleinement leur rôle. Ils peuvent donc se buter à un refus patronal malgré la justesse de leurs demandes. Lorsque ce sont les employeurs qui prennent l'initiative de bonifier les salaires, certains travailleurs et travailleuses vont parfois remettre en question la pertinence d'être syndiqués. Le contexte apparaît donc propice à un raffermissement de l'action syndicale.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ exige que les gouvernements misent sur l'amélioration des conditions de travail, la formation, l'intégration des personnes éloignées du marché de l'emploi, l'immigration permanente et le parachèvement du réseau des CPE pour régler les pénuries de main-d'œuvre.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ invite ses syndicats affiliés à continuer de mobiliser leurs membres et de mettre en œuvre une panoplie de moyens de pression pour bonifier les conventions collectives et améliorer les conditions de travail.

UN ENJEU DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement a insisté sur la responsabilité des individus et ignoré des risques comme la transmission du virus par aérosol. Même si la grande majorité des travailleurs et des travailleuses ont respecté les consignes de la santé publique, ils avaient trop peu de contrôle sur leur environnement et pouvaient difficilement exercer leurs droits. Les décisions ont été le plus souvent prises par les employeurs et les gouvernements. Pensons au maintien d'une distance sécuritaire dans les abattoirs, aux pénuries de masques dans le milieu hospitalier, à la ventilation déficiente dans les écoles ainsi qu'à la surpopulation et l'insalubrité dans les logements des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Qui donc a cru que le nombre d'inspecteurs et d'inspectrices de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) suffirait à assurer le respect des consignes sanitaires dans tous les milieux de travail ?

Alors que la pandémie a illustré l'importance de la prévention, le gouvernement a plutôt choisi d'en minimiser la portée avec sa Loi 27 qui réforme le régime de santé et sécurité du travail. Pourtant, ce sont les milieux syndiqués où s'appliquaient tous les mécanismes de prévention qui ont le mieux traversé les premiers mois de pandémie. Avec un renforcement des droits en la matière, dont celui de refuser collectivement des conditions de travail non sécuritaires, on aurait fort probablement été en mesure de limiter le nombre et l'ampleur des éclosions. Il est grand temps que les travailleurs et les travailleuses aient un véritable contrôle sur leur santé et leur sécurité.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ revendique l'ajout d'un droit de refus collectif et demande une application plus vigoureuse de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, ce qui passe notamment par un rehaussement du nombre d'inspecteurs et d'inspectrices et une plus grande indépendance de ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande aux gouvernements que la formation aux mécanismes de participation et de prévention de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, qu'ils soient syndiqués ou non, soit confiée aux organisations syndicales et qu'une aide financière conséquente soit accordée à cet effet.

LE TSUNAMI DU TÉLÉTRAVAIL

Du jour au lendemain, le télétravail est devenu obligatoire pour environ 40 % des travailleurs et des travailleuses. Ce sont les femmes qui ont le plus travaillé depuis leur

domicile pendant la pandémie. En grande majorité, ce sont elles qui ont assumé plusieurs responsabilités comme la garde des enfants ou l'accompagnement des élèves pour l'enseignement à domicile lorsque les garderies et les écoles étaient fermées. Ainsi, tous et toutes n'ont pas vécu le télétravail de la même manière. La situation personnelle, le type d'emploi et les conditions de travail ont rendu l'expérience plus ou moins positive.

Plusieurs travailleurs et travailleuses souhaitent poursuivre le télétravail. S'il présente des avantages, il faut néanmoins se préoccuper des inconvénients, dont la hausse des heures de travail non rémunérées, les problèmes ergonomiques, et les frais de télétravail non remboursés par l'employeur. D'où l'importance pour les syndicats d'en négocier les modalités. Malheureusement, les employeurs refusent souvent de le faire. Pour la FTQ, le télétravail ne peut être viable que s'il répond d'abord aux besoins des travailleurs et des travailleuses.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ réclame que le *Code du travail* et le *Code canadien du travail* soient modifiés afin d'obliger la négociation du télétravail et d'adapter les dispositions anti-briseurs de grève à ce nouveau contexte.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande l'amélioration des normes du travail en exigeant :

- **que le télétravail soit volontaire et réversible;**
- **que les frais et équipements nécessaires au télétravail soient à la charge de l'employeur;**
- **un droit à la déconnexion;**
- **un véritable droit de refus d'effectuer des heures supplémentaires.**

SOCIÉTÉ

La pandémie a mis en lumière le rôle crucial de l'État afin d'assurer la santé et le bien-être de la population. Rapidement, des décisions ont été prises pour garantir que tous et toutes disposaient du minimum pour vivre. Toutefois, la négligence des gouvernements d'hier et d'aujourd'hui face à des problèmes déjà connus est venue complexifier la gestion pandémique. Dans certains cas, les problèmes sont devenus impossibles à ignorer alors que pour d'autres, l'indifférence continue d'être la seule réponse de ceux et celles qui sont au pouvoir.

UN SYSTÈME DE SANTÉ SOUS HAUTE PRESSION

Déjà fragilisé par des décennies de compressions et de réformes néolibérales, le système de santé a été rudement mis à l'épreuve durant la pandémie. Sans le dévouement et



le sacrifice des travailleurs et des travailleuses, la situation aurait été encore pire. L'hécatombe du CHSLD Herron a semé la consternation dans la population. Des personnes âgées y sont non seulement mortes de la COVID-19, mais aussi de malnutrition et de déshydratation. Avec les confinements, les problèmes de santé mentale se sont multipliés alors que les soins étaient peu accessibles. Avec la flambée des hospitalisations, des milliers de chirurgies ont dû être reportées. Ces problèmes étaient pourtant prévisibles. Depuis des décennies, la FTQ et ses syndicats affiliés ont fait de nombreuses mises en garde sans jamais être pris au sérieux. Les gouvernements précédents, qui ont saccagé le système de santé, portent une lourde responsabilité.

Avec tout ce qui s'est passé durant la pandémie, le système de santé doit changer pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. Le gouvernement caquiste a proposé un plan qui repose sur une vision à courte vue et qui s'inspire des modes de gestion et des façons de faire du secteur privé. En outre, on ouvre la porte toute grande à la privatisation! Ce plan ne parle pas ou si peu de démocratie, de participation citoyenne, de réduction des inégalités ou encore de l'influence du travail sur la santé des Québécois et des Québécoises. Le temps n'est plus aux demi-mesures, mais à de véritables solutions pour le système de santé.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ revendique une consolidation du réseau public de santé et de services sociaux par :

- **des réinvestissements massifs;**
- **un renforcement de la première ligne;**
- **des moyens supplémentaires en santé publique;**
- **une révision du cadre de rémunération des médecins et de leur statut;**
- **de meilleures conditions de travail et d'exercice d'emploi;**
- **un frein à la privatisation;**
- **une expansion des services offerts à la population comme les soins à domicile et les soins en santé mentale.**

UNE CRISE DU LOGEMENT EXACÉRBE

Le confinement et la fermeture des lieux publics ont rappelé qu'avoir un logement décent était fondamental. La pandémie a été particulièrement difficile pour ceux et celles qui habitaient un logement insalubre ou surpeuplé. Les personnes dont le domicile n'était pas adapté au télétravail ou aux études en ligne ont connu davantage de difficultés. Les capacités d'accueil des refuges étant davantage limitées, certaines femmes ont dû choisir entre l'insécurité et un milieu familial violent. La mauvaise qualité du logement a été associée à de plus grands

risques de contracter la COVID-19 et à des impacts négatifs sur la santé physique et mentale. Malheureusement, les problèmes de logement n'ont fait qu'empirer depuis mars 2020. Les locataires moins riches et victimes de discrimination ont souvent de la difficulté à se loger, font face à des évictions et doivent parfois assumer des hausses de loyer abusives. La spéculation immobilière, l'augmentation des prix et la hausse des taux d'intérêt ont restreint l'accès à la propriété. Bien que le gouvernement québécois ait reconnu du bout des lèvres qu'il existe une crise du logement, aucun plan d'envergure n'a été mis en place pour régler le problème. La stratégie fédérale, quant à elle, manque cruellement d'ambition. Se loger devrait être un droit et non un privilège.


Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande que les gouvernements reconnaissent le droit au logement et mettent en place une série de mesures dont la construction massive de logements sociaux et communautaires, la création d'un registre des baux, un meilleur encadrement pour les hausses de loyer et une lutte à la spéculation immobilière.

LES FEMMES PARTICULIÈREMENT AFFECTÉES PAR LA CRISE

Les effets de la pandémie se sont fait ressentir beaucoup plus fortement chez les femmes et aucune sphère de leur vie n'a été épargnée. Très présentes dans les emplois des services essentiels et de première ligne, elles ont été plus exposées au risque de contracter le virus. Les femmes immigrantes et racisées ont été particulièrement frappées, car elles sont surreprésentées dans des métiers plus précaires et mal rémunérés. Parce qu'elles assument davantage de responsabilités familiales, les femmes ont été plus nombreuses à se retirer du marché du travail. Elles ont aussi perdu leurs emplois plus rapidement pour les regagner plus lentement lors de la reprise économique. Qui plus est, leur salaire s'est relevé moins rapidement que celui des hommes, notamment parce qu'elles occupent des emplois plus précaires qu'auparavant.

Le problème de la violence conjugale a malheureusement pris de l'ampleur en raison de la pandémie et des mesures sanitaires. Les demandes d'aide ont explosé et le nombre de féminicides a atteint un niveau dramatique. Le gouvernement du Québec a peu porté attention aux conséquences des mesures sanitaires sur les femmes. Les confinements ou le couvre-feu ont eu pour effet de placer les femmes dans des situations dangereuses. Les consignes sanitaires restreignant les contacts, combinées à la fermeture des écoles et des garderies, ont alourdi leur charge mentale et leurs tâches, particulièrement pour les femmes monoparentales.



Bien que nécessaire, le plan de relance québécois misait essentiellement sur des projets d'infrastructure qui favorisaient les secteurs traditionnellement masculins. Les conséquences de la pandémie ont été disproportionnées sur les femmes, particulièrement celles qui cumulent les oppressions, au point où on peut craindre un recul de l'égalité.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ exige que les gouvernements tiennent compte des impacts potentiels de leurs politiques sur toutes les femmes grâce à l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.

UN FILET SOCIAL DÉFICIENT

Le confinement et les restrictions sanitaires appliquées à de nombreux secteurs et activités de l'économie sont à l'origine d'un des plus grands chocs économiques des dernières décennies. Au Québec, le taux de chômage a atteint un sommet de 17,5 % en avril 2020. Certaines régions ont été plus touchées que d'autres. Il est rapidement devenu évident qu'on ne pouvait s'attendre au respect des consignes de santé publique sans mesures adéquates de soutien du revenu. Malheureusement, le régime d'assurance-emploi n'a pas été en mesure d'assumer un tel rôle en temps de crise. Le gouvernement fédéral a dû créer de toutes pièces de nouveaux programmes, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Cela a mis en lumière l'insuffisance de nombreux programmes sociaux, particulièrement l'aide sociale dont les personnes bénéficiaires ont été traitées avec indifférence par les gouvernements durant la pandémie.

Il est donc impératif de s'attaquer aux lacunes déjà connues du régime d'assurance-emploi. Les prestations ne sont pas suffisamment élevées. Les critères d'admissibilité excluent davantage les femmes et les jeunes parce qu'ils sont plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel. En raison de leur statut d'emploi, des travailleurs et des travailleuses ont difficilement accès au régime. À cause de problèmes administratifs, le régime peine à répondre à la demande. D'autres crises et d'autres pandémies sont possibles. Il faut donc rapidement s'y préparer en réformant l'assurance-emploi comme le proposent les centrales syndicales du Québec.

La pandémie a également démontré que l'absence de congés de maladie payés est une menace à la santé publique, contribuant à des éclosions dans les milieux de travail et mettant à risque les travailleurs et les travailleuses, leur famille ainsi que leurs communautés. Les congés de maladie payés sauvent des vies.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ exige une bonification du filet social en :

- **modernisant le régime d'assurance-emploi;**
- **bonifiant les prestations de l'aide sociale et de la solidarité sociale;**
- **modifiant les normes du travail pour accorder 15 jours de congé de maladie payé.**

Quelques exemples des programmes que le gouvernement a dû mettre en place pour pallier les failles du filet de sécurité sociale durant la COVID-19

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a permis de fournir un soutien financier aux personnes salariées et aux travailleuses et travailleurs indépendants canadiens qui étaient touchés directement par la COVID-19. Les personnes pouvaient recevoir l'équivalent de 500 \$ par semaine pour une durée maximale de 28 semaines. La PCU a pris fin le 27 septembre 2020. Le programme aurait bénéficié à un quart des adultes canadiens¹.

La PCU a été remplacée par la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) qui octroyait une aide financière aux personnes salariées et aux travailleuses et travailleurs indépendants touchés par la COVID-19 qui n'avaient pas droit aux prestations d'assurance-emploi. Selon les situations, les sommes versées se situaient entre 600 \$ et 1000 \$ pour une période de 2 semaines. La PCRE a pris fin le 23 octobre 2021.

Aussi disponible entre le 27 septembre et le 7 mai 2022, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) offrait 500 \$ par semaine pour un maximum de 6 semaines pour les travailleurs et les travailleuses dans l'impossibilité de travailler pendant au moins 50 % de la semaine en raison de la COVID-19, parce qu'ils devaient s'isoler, ou parce qu'ils suivaient des traitements ou ont contracté d'autres maladies qui les rendaient plus vulnérables à la COVID-19. Cette prestation était versée par périodes d'une semaine.

POLITIQUE

Pour faire face à la propagation fulgurante de la COVID-19, les gouvernements ont rapidement pris des mesures vigoureuses dont les répercussions ont été très lourdes. Au Québec, le gouvernement a d'abord emprunté une approche très interventionniste en sacrifiant parfois la

1. STATISTIQUE CANADA, *La contribution des prestations d'aide liées à la pandémie aux revenus des Canadiens en 2020*, [En ligne] [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021005/98-200-x2021005-fra.cfm].



transparence, la rigueur et même dans certains cas, la vérité. Par la suite, il a décrété qu'il était temps d'apprendre à vivre avec le virus sans toutefois mobiliser des moyens conséquents. Les contradictions et les illogismes étaient légion durant cette période, ce qui a entraîné de la confusion et de la méfiance parmi la population.

DES VIOLATIONS INQUIÉTANTES DES DROITS ET LIBERTÉS

La déclaration de l'urgence sanitaire a permis au gouvernement québécois de s'arroger des pouvoirs exceptionnels. Au début de la pandémie, certaines mesures pouvaient être justifiées d'un point de vue de santé publique. Pensons au premier confinement ou à la fermeture des écoles. Renouvelée plus d'une centaine de fois, l'urgence sanitaire a eu le dos large. Elle a permis au gouvernement de couper court à certains exercices démocratiques. Le passeport vaccinal a été adopté sans aucun débat. Un couvre-feu inefficace et assorti d'amendes excessives s'est appliqué sans discernement et sans considération des conséquences néfastes potentielles. Au Québec, la vaccination obligatoire dans le réseau de la santé a également été envisagée sans démonstration que cela répondait à un impératif de santé publique. Au fédéral, le gouvernement a imposé la vaccination obligatoire et a encouragé les entreprises à faire de même. Il s'agit là d'un dangereux précédent.

Certains droits prévus aux conventions collectives des travailleuses et des travailleurs de la santé et de l'éducation ont été suspendus au nom de l'urgence sanitaire. Des vacances annulées, des changements d'horaire et des déplacements vers d'autres établissements ont eu des effets catastrophiques. Le gouvernement a également octroyé des primes sans négocier avec les syndicats. La FTQ a maintes fois interpellé le gouvernement afin qu'il cesse d'utiliser la contrainte et consulte les organisations syndicales. À cet égard, le gouvernement aurait pu et aurait dû faire mieux. Sa gestion autoritaire et peu transparente a contribué à l'épuisement du personnel en plus de créer des iniquités entre les travailleurs et les travailleuses. Plusieurs ont été exclus de mesures visant notamment à bonifier leurs conditions de travail. Lors de la cinquième vague, le gouvernement a changé d'approche en consultant les syndicats. Celui-ci a retenu plusieurs des mesures proposées afin d'éviter les bris de services. Le dialogue social donne des résultats concrets. Léser les droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses n'était pas nécessaire pour faire face à la COVID-19. Ces violations inacceptables ne doivent pas se reproduire à l'avenir.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ revendique des modifications à la *Loi sur la santé publique* pour mieux encadrer, par voie démocratique, le pouvoir du gouvernement en cas de crise sanitaire et l'obliger à rendre des comptes.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ exige que le gouvernement québécois respecte le droit d'association et cesse d'imposer des conditions de travail par voie de décrets.

UN TERREAU FERTILE POUR LA RADICALISATION


Durant la pandémie, les théories du complot et la désinformation ont alimenté le sentiment d'injustice, la méfiance et la grogne d'une partie de la population. La confiance envers les institutions s'est érodée et certains individus se sont radicalisés. Partout dans le monde, la droite dure et l'extrême droite ont été particulièrement habiles pour canaliser cette colère populaire. Leurs idées rétrogrades, xénophobes et sexistes se sont largement répandues et normalisées, et ce, même parmi la classe politique. Durant les dernières élections québécoises, certains politiciens ont tenu des propos odieux, indignes et inacceptables sur l'immigration. Les groupes extrémistes sont également de plus en plus présents sur le terrain comme en témoigne l'occupation du centre-ville d'Ottawa par le « Convoi de la liberté ». Dans les faits, la pandémie est venue accentuer un phénomène qui existait auparavant. Au Québec, le terreau était déjà fertile en raison de décennies de débats et de dérapages sur le plan identitaire. Cette situation est inquiétante et potentiellement explosive. Partout où des partis d'extrême droite ont été portés au pouvoir, les libertés civiques, les droits sociaux, les femmes, les minorités et les syndicats ont été parmi les premières cibles. La simple présence de ces idées dans l'espace public constitue une véritable menace pour le climat social et pour la sécurité de la population. Pensons uniquement à la hausse des crimes haineux visant certains groupes ou communautés. L'intolérance et la haine vont à l'encontre des valeurs de solidarité, de justice sociale et de démocratie que la FTQ porte depuis ses débuts. Un tel virus politique se doit d'être combattu.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ s'engage activement dans la lutte contre la montée de l'extrême droite, organise une journée de réflexion pour mieux comprendre le phénomène et soutienne les efforts d'éducation politique des syndicats affiliés.

UNE DÉMOCRATIE AUTORITAIRE

Pendant plus de deux ans, des pans importants de la démocratie québécoise ont été mis sur pause. Le gouvernement caquiste a géré la pandémie à coups



de décrets tout en limitant les débats parlementaires. La pandémie a révélé à quel point le pouvoir était concentré entre les mains du premier ministre et de son entourage. Il faut dire que l'élimination récente d'espaces démocratiques, en santé et en éducation, n'a pas aidé. Il est anormal que des décisions d'une telle importance, comme la gestion d'une pandémie, se prennent derrière les portes closes avec aussi peu de transparence. La démocratie ne se limite pas à exercer son droit de vote aux quatre ans. En outre, les distorsions du mode de scrutin font en sorte qu'un gouvernement peut obtenir près des trois quarts des sièges avec aussi peu que 27 % d'appuis parmi les électrices et les électeurs inscrits. Il y a là un grave déficit de légitimité.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ réclame un renouvellement des institutions démocratiques québécoises afin de réduire le pouvoir du premier ministre ou de la première ministre, assouplir la discipline de parti, revaloriser le rôle des personnes députées, réformer le mode de scrutin pour y inclure une composante proportionnelle, garantir une plus grande transparence, et favoriser l'implication de la société civile et de la population.

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE POUR FAIRE LA LUMIÈRE

Au début novembre 2022, le Québec comptait 17 041 personnes décédées de la COVID-19². Pendant la première vague, plus de 80 % des décès ont été enregistrés dans les CHSLD et dans les résidences privées pour personnes âgées (RPA). Le rapport de la coroner Géhane Kamel fait état de soins de base déficients, de dysfonctions chroniques dans la gestion et la communication entre les établissements et du manque de ressources humaines et financières³. Si cette enquête a permis de jeter un éclairage sur les CHSLD, elle demeure limitée. Une commission d'enquête permettrait de découvrir la vérité, de décrire dans son ensemble les nombreuses déficiences dans la gestion de la pandémie et de proposer des recommandations. D'autres pandémies et d'autres crises surviendront. Il faut s'y préparer.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ réclame la tenue d'une commission d'enquête publique sur la gestion de la pandémie de la COVID-19.

2. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Données COVID-19 au Québec*, [En ligne] [www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees].

3. BUREAU DU CORONER DU QUÉBEC, M^e Géhane KAMEL, *Rapport d'enquête, Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*, [En ligne] [www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes_publiques/2020-EP00265-9.pdf].

ÉCONOMIE

Pour éviter un effondrement complet de l'économie, les gouvernements, et plus particulièrement celui d'Ottawa, ont rapidement mis sur pied des programmes d'aide aux entreprises. Ceux-ci étaient nécessaires pour sauvegarder les emplois et faciliter la reprise de l'économie. Toutefois, la pandémie a montré avec encore plus d'acuité les travers du système capitaliste. Malheureusement, les gouvernements n'ont pas profité de cette crise pour les corriger et pour mettre sur pied une économie plus humaine et égalitaire qui répond aux besoins de la population.

DES PROFITS EXCESSIFS À MIEUX REDISTRIBUER

Plusieurs entreprises ont vécu des difficultés durant la pandémie et avaient véritablement besoin de soutien. D'autres ont plutôt profité des programmes fédéraux, comme la subvention salariale, pour racheter des actions, verser des dividendes et augmenter la rémunération de leurs dirigeants et dirigeantes. À cet effet, le gouvernement a failli en n'imposant aucune condition à ces programmes d'aide. Dans les médias, on a couvert en long et en large les fraudes associées à la PCU alors qu'on a très peu discuté des travers des programmes offerts aux entreprises. Une pandémie est un grand défi collectif dans lequel l'enrichissement sans limites n'a pas sa place. De plus en plus, les recherches tendent à démontrer que les marges de profit des entreprises ont considérablement augmenté depuis la pandémie, ce qui nourrit l'inflation et contribue à la hausse des inégalités. L'après-pandémie nécessitera d'importants investissements pour améliorer les services publics et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises. Il est temps que les entreprises fassent leur juste part.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ exige des gouvernements que tout programme d'aide d'urgence soit conditionnel à des critères, notamment pour le maintien des emplois, mais également à des restrictions quant au rachat d'actions, au versement des dividendes et à la rémunération des personnes dirigeantes.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande aux gouvernements une révision globale de la fiscalité des entreprises pour qu'elles paient leur juste part, notamment par l'instauration d'un impôt sur les profits excessifs.

DES SECTEURS À DÉMONDIALISER

La crise sanitaire a mis à nu les vulnérabilités de certaines chaînes d'approvisionnement mondiales de plusieurs secteurs stratégiques notamment l'alimentation, les



équipements médicaux et de protection individuelle et les médicaments. Les raretés qui en ont résulté ont coûté cher à la société et causé de grandes perturbations. Sous le coup des confinements, des usines de grands centres manufacturiers, dont celui de Wuhan en Chine, ont dû fermer ou réduire leur production, causant des pénuries de biens en cascade partout dans le monde. Durant les premiers mois de la pandémie, la compétition pour l'approvisionnement en fournitures médicales essentielles entre les pays a été extrêmement féroce. La crise sanitaire a révélé à quel point le Québec était dépendant du reste du monde pour son approvisionnement en médicaments essentiels. La délocalisation de leur fabrication vers l'Asie et le fait qu'environ 60 % des ingrédients actifs sont produits en Chine et en Inde ont accru la vulnérabilité du Québec à cet égard.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande aux gouvernements de se doter de capacités nationales de production dans certains secteurs stratégiques, comme ceux du bioalimentaire et du pharmaceutique.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande au gouvernement québécois de mettre sur pied une société d'État productrice de médicaments, de fournitures médicales et de vaccins afin de renforcer le savoir-faire québécois, stimuler la découverte de nouveaux traitements et garantir des capacités de production locales.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ presse les gouvernements d'Ottawa et de Québec de se constituer des réserves stratégiques de biens médicaux essentiels et de médicaments pour mieux faire face à de nouvelles crises sanitaires.

L'INFLATION ÉLEVÉE EST DE RETOUR

Aujourd'hui, la hausse du coût de la vie inquiète. Transports, nourriture, logement, tout coûte plus cher ! Le pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses fond à vue d'œil. Cette poussée des prix se situe désormais au sommet de leurs préoccupations. Quelle est la réponse de la Banque du Canada ? Hausser les taux d'intérêt. Or, ces hausses ne parviennent pas à s'attaquer aux principales sources de l'inflation soit les problèmes des chaînes d'approvisionnement et les répercussions de la guerre en Ukraine déclenchée en février 2022. Les profits démesurés des entreprises, engrangés pendant la pandémie, contribuent également à alimenter l'inflation. Cette politique monétaire est mal adaptée au contexte inflationniste actuel. Chaque fois que la Banque du Canada a rapidement haussé les taux d'intérêt, elle a provoqué une récession⁴ et entraîné des pertes d'emploi, un chômage

élevé et une stagnation des salaires. Le remède pourrait donc être pire que la maladie.

Plusieurs commentateurs et commentatrices proches de milieux d'affaires laissent sous-entendre que les hausses actuelles de salaires aggraveraient l'inflation. Pourtant, le rythme d'accroissement mensuel des salaires moyens pour 2022, malgré une tendance à la hausse depuis janvier, a été inférieur à celui des prix. Autrement dit, les travailleurs et les travailleuses ont à peine maintenu leur pouvoir d'achat, voire se sont appauvris. Les femmes et les ménages les plus vulnérables sont particulièrement affectés par l'inflation, leur salaire n'augmentant pas du tout de façon proportionnelle avec la hausse du coût de la vie. Considérant que cet épisode d'inflation est unique, complexe et que la politique de taux d'intérêt élevés heurte particulièrement les personnes vulnérables, les travailleurs et les travailleuses ainsi que leurs familles, la FTQ estime que le gouvernement doit changer de cap.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ rejette la politique des taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada et demande que son mandat soit élargi pour tenir également compte de l'emploi, du soutien à la transition écologique et de la réduction des inégalités.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande aux gouvernements du Québec et d'Ottawa de bonifier immédiatement l'aide financière aux personnes les plus vulnérables et d'adopter des mesures structurantes visant à mieux contrôler les prix.

Quelques concepts liés à la hausse des prix

Inflation : l'inflation est une hausse générale du niveau moyen des prix au fil du temps. Le plus souvent, elle est calculée par l'Indice des prix à la consommation (IPC). Elle diminue le pouvoir d'achat; une même somme permet d'acheter une quantité moindre de produits ou de services.

Indice des prix à la consommation (IPC) : mesure le coût d'un panier fixe de biens et de services consommés par une famille type. Il donne un aperçu global des dépenses de consommation d'une région (et non l'expérience unique d'une famille ou d'une personne). L'indice est un nombre; en août 2022, l'indice s'élevait à 148,6 au Québec.

Taux d'inflation : correspond au pourcentage d'augmentation du niveau des prix (de l'indice) et est exprimé en pourcentage mensuel ou annuel. Ex. : Si, une année, le panier de biens et services utilisé pour calculer l'IPC coûte 100 \$ et, l'année suivante, il en coûte 102 \$, le taux d'inflation annuel moyen est donc de 2 %.

4. Récessions de 1974-1976, de 1981-1982 et de 1991-1992.



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONTRE LE BIEN COMMUN

Dès les premiers mois de la pandémie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a affirmé l'importance d'une action mondiale unifiée pour lutter contre la maladie. Plus on permettait au virus de circuler, plus le risque de voir émerger de nouveaux variants, plus virulents et plus contagieux, était grand. Pour s'en sortir, il fallait vacciner la planète entière. L'OMS a donc mis sur pied le programme COVAX, pour assurer une distribution équitable des vaccins pour les pays défavorisés. Au départ, 184 pays ont rejoint l'initiative. Quatre-vingt-douze pays à faible et moyen revenu étaient éligibles pour recevoir des vaccins. Cependant, lorsque ces derniers ont été rendus disponibles, les pays riches ont rapidement conclu des ententes confidentielles pour sécuriser leurs approvisionnements. En agissant ainsi, ils ont, d'une part, sapé la capacité de négocier de COVAX et, d'autre part, se sont hissés en haut de la file pour l'accès aux vaccins. Ce qui fait en sorte qu'à la fin de 2021, seulement 5,1% de la population des pays défavorisés avait reçu une première dose⁵. Ce piètre résultat fait dire à certains que COVAX est un échec.

Dans une telle situation d'urgence, plutôt que la solidarité, la plupart des pays riches ont choisi la voie du chacun pour soi. Les profits sont passés avant la santé publique. Les entreprises pharmaceutiques et plusieurs gouvernements se sont battus contre la suspension des droits de propriété intellectuelle qui aurait pourtant permis de faciliter la production de vaccins et ainsi aider les pays les plus pauvres. La pandémie a montré que la défense à tout prix des brevets constitue une menace pour l'humanité. Elle rappelle également l'importance de la solidarité internationale et des intérêts qu'ont en commun les travailleurs et les travailleuses du monde entier.

Par conséquent,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ revendique que les vaccins soient reconnus comme étant un bien commun de l'humanité ne pouvant être breveté.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 33^e Congrès de la FTQ demande au gouvernement fédéral, dans un esprit de solidarité internationale, d'investir davantage pour favoriser un accès mondial et équitable aux vaccins.

5. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, « Vacciner le monde : Les réussites et les lacunes du mécanisme COVAX », *Notes de la Colline*, 25 novembre 2021, [En ligne] [notesdelacolline.ca/2021/11/25/vacciner-le-monde-les-reussites-et-les-lacunes-du-mecanisme-covax/].

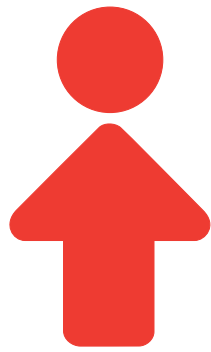


CONCLUSION

Les périodes de crise, comme les pandémies et les guerres, lèvent le voile sur les problèmes profonds d'une société. Dans le cas de la COVID-19, les constats sont multiples : inégalités trop élevées, mauvaises conditions de travail, fragilité des chaînes d'approvisionnement, cupidité des entreprises, système de santé affaibli, attitude autoritaire du gouvernement, entre autres. Le bilan des hospitalisations et des décès en 2022 montre que le Québec n'a pas encore appris à vivre avec le virus.

De tels bouleversements sont également propices aux remises en question, autant sur le plan individuel qu'à l'échelle de la société. La crise des dernières années a ouvert de nouvelles possibilités et permet de croire qu'il est possible de faire autrement. Seule la volonté politique fait défaut. Le Québec peut devenir une société encore plus égalitaire et résiliente avec des emplois de qualité pour tous et toutes, un système de santé solide, un filet social tissé serré, une plus grande justice fiscale et une démocratie vivante. Les syndicats doivent réclamer des changements en profondeur, car ce n'est que par la solidarité que le Québec et l'humanité pourront passer à travers les prochaines crises.





Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

ftq.qc.ca